

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Contrat de mariage** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte [service-public.fr \(https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes\)](https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes) .

Être alerté(e) en cas de changement

Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Contrat de mariage** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F948/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F948/abonnement))

Contrat de mariage

Vérfié le 30 juillet 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

En l'absence de démarche particulière, les époux sont soumis au régime de la communauté légale. Si les époux ou futurs époux veulent opter pour un autre régime matrimonial, ils doivent établir un contrat de mariage. Le recours à un notaire est obligatoire.

Avant le mariage

Quel contrat de mariage choisir ?

Si vous ne signez pas de contrat de mariage, vous êtes d'office sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F835>) .

Vous pouvez librement opter pour un autre régime.

Dans ce cas, vous devez signer un contrat de mariage **devant un notaire**.

Vous pouvez adopter l'un des régimes matrimoniaux prévus par la loi ou choisir des règles plus adaptées.

À noter

le notaire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2164>) de vous n'est pas de nationalité française.

a une obligation de conseil à votre égard. C'est particulièrement important si l'un

Séparation de biens

Les patrimoines des époux restent séparés.

Ils conservent l'administration, la jouissance et la libre disposition de leurs biens personnels.

À noter

En fonction de leur situation, les époux peuvent faire le choix de clauses adaptées (mise en commun de certains biens par exemple).

Communauté d'acquêts aménagée

Les époux peuvent adopter le régime de la communauté de meubles et d'acquêts (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31176>) ou le régime de la communauté réduite aux acquêts (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F835>), mais en modifiant certaines clauses.

Ils peuvent, par exemple, souhaiter intégrer les éléments suivants :

Partage inégal des biens communs entre les époux

Possibilité de rachat par l'un ou l'autre des époux de tout ou partie des biens de l'autre, selon un prix ou des règles fixées à l'avance

Communauté universelle

Tous les biens des époux (_____ ou _____, présents et à venir) sont communs.

Elle peut intégrer ou non une clause d'attribution intégrale de la communauté à l'époux survivant en cas de décès.

Participation aux acquêts

Pendant la durée du mariage, ce régime matrimonial fonctionne comme si les époux étaient mariés sous le régime de la séparation de biens.

À la dissolution de l'union, le notaire calcule l'enrichissement de chaque époux durant le mariage. Il est ensuite partagé de façon équitable entre les époux.

L'époux qui s'est le moins enrichi a droit à une _____ de participation.

À noter

Un régime de participation aux acquêts spécifique vous est ouvert si vous êtes un couple franco-allemand. Il est aussi accessible plus largement, notamment aux couples de Français ou d'Allemands qui vivent en Allemagne ou en France.

Comment établir le contrat ?

Quel est le rôle du notaire ?

Si le couple n'est pas encore marié, il doit établir le contrat avant la célébration du mariage (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F930>).

Les futurs époux doivent s'adresser à un notaire.

Il les conseille, leur propose une rédaction de contrat, puis procède à l'enregistrement de la version finalement adoptée.

Les règles suivantes fixées par la loi doivent toujours être respectées :

Droits et devoirs qui résultent du mariage

l'autorité parentale (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N135>),

d'ordre légal des héritiers (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2529>)

Combien coûte un contrat de mariage ?

Les frais dépendent de l'importance et de la nature des biens _____ ou _____ qui sont mentionnés dans le contrat.

Dans tous les cas, les futurs époux doivent s'acquitter des frais suivants :

Émoluments de notaire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17701>)

pour l'établissement du contrat de mariage

Frais de procédure et de publicité

Après

Pour changer de régime, vous devez signer votre contrat de mariage devant un notaire.

Vous pouvez adopter l'un des régimes matrimoniaux prévus par la loi ou choisir des règles plus adaptées.

Le notaire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2164>)

a une obligation de conseil à votre égard. C'est particulièrement important si

l'un de vous n'est pas de nationalité française.

Quel contrat de mariage choisir ?

mariés sans contrat (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F835>)
un contrat de mariage.

ou que vous ayez déjà

Vous pouvez adopter l'un des régimes matrimoniaux prévus par la loi ou choisir des règles plus adaptées.

Séparation de biens

Les patrimoines des époux restent séparés.

Ils conservent l'administration, la jouissance et la libre disposition de leurs biens personnels.

À noter

En fonction de leur situation, les époux peuvent faire le choix de clauses adaptées (mise en commun de certains biens par exemple).

Communauté d'acquêts aménagée

Les époux peuvent adopter le régime de la communauté de meubles et d'acquêts (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31176>) ou le régime de la communauté réduite aux acquêts (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F835>), mais en modifiant certaines clauses.

Ils peuvent, par exemple, souhaiter intégrer les éléments suivants :

Partage inégal des biens communs entre les époux

Possibilité de rachat par l'un ou l'autre des époux de tout ou partie des biens de l'autre, selon un prix ou des règles fixées à l'avance

Communauté universelle

Tous les biens des époux (_____ ou _____, présents et à venir) sont communs.

Elle peut intégrer ou non une clause d'attribution intégrale de la communauté à l'époux survivant en cas de décès.

Participation aux acquêts

Pendant la durée du mariage, ce régime fonctionne comme si les époux étaient mariés sous le régime de la séparation de biens.

À la dissolution de l'union, le notaire calcule l'enrichissement de chaque époux durant le mariage. Il est ensuite partagé de façon équitable entre les époux.

L'époux qui s'est le moins enrichi a droit à une _____ de participation.

À noter

Un régime de participation aux acquêts spécifique vous est ouvert si vous êtes un couple franco-allemand. Il est aussi accessible plus largement, notamment aux couples de Français ou d'Allemands qui vivent en Allemagne ou en France.

Comment établir un contrat ou en changer ?

Vous pouvez faire l'un des choix suivants :

Établir un contrat après le mariage si vous vous êtes mariés sans contrat (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F835>)

Modifier le contrat existant

Changer de régime matrimonial

Vous devez vous adresser à un notaire.

Qui faut-il informer du projet de changement de régime ?

Les époux doivent informer les personnes intéressées par le changement de régime matrimonial :

Enfants majeurs

_____ (via un journal d'annonces légales)

Les enfants majeurs des époux et les créanciers disposent d'un droit d'opposition au changement de régime. Les contestations doivent être transmises au notaire qui établit l'acte. Il en informe les époux.

L'opposition à la modification du régime matrimonial doit se faire dans un délai de 3 mois (à compter de l'information).

Quand faut-il passer devant le tribunal ?

Le changement est soumis à _____ du tribunal judiciaire du lieu de résidence de la famille uniquement en cas d'opposition d'une des personnes suivantes :

Enfant majeur

enfant majeur protégé (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2120>) ou d'un enfant mineur sous tutelle (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2139>)

Créancier

L'assistance d'un avocat est obligatoire.

L'avocat présente une _____ au tribunal au nom des 2 époux, à laquelle est jointe une copie de l'acte notarié.

Pour homologuer le nouveau régime, le juge doit apprécier les éléments suivants :

Respect de l'intérêt de la famille (qui peut être celui du couple ou de l'un des époux)

Préjudice pour les créanciers

Combien coûte le changement de contrat ?

Le coût dépend de la valeur des biens _____ ou _____ qui sont mentionnés dans le contrat.

Les époux doivent payer les frais suivants :

Frais de publicité et de procédure

Émoluments du notaire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17701>) calculés sur la valeur des biens

Frais de liquidation du régime matrimonial

Frais d'avocat en cas d'homologation devant le tribunal

Frais d'information auprès des créanciers et des enfants majeurs

Textes de loi et références

Code civil : articles 1387 à 1399

- (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006136353/>)
Dispositions générales sur les régimes matrimoniaux

Code civil : article 1497

- (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006150276/>)
Communauté conventionnelle

Code civil : article 1526

- (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006165621/>)
Communauté universelle

Code civil : articles 1536 à 1543

- (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006136375/>)
Régime de séparation des biens

Code civil : articles 1569 à 1581

- (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006136376/>)
Régime de participation aux acquêts

Questions ? Réponses !

Comment changer de régime matrimonial ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1535>)

- Régime matrimonial : qu'est-ce que la communauté de meubles et acquêts ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31176>)

- Quelles sont les règles pour hériter ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2529>)

Voir aussi

Mariage sans contrat : régime de la communauté réduite aux acquêts (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F835>)

- [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

- Divorce : procédure de partage des biens (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F903>)
Service-Public.fr
- Couples en Europe
(<http://www.coupleseurope.eu/fr/home>)
Notaires d'Europe